



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| <b>Séance</b>           | <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>   |
| <b>Date-Heure</b>       | <b>02/04/2012 à 19h00</b>  |
| <b>Lieu</b>             | <b>Mairie</b>              |
| <b>Session</b>          | <b>Publique</b>            |
| <b>Référence</b>        | <b>CM-CR-2012-002</b>      |
| <b>Etat du document</b> | <b>Validation en cours</b> |

|                             |  |  |
|-----------------------------|--|--|
| <b>Présents</b>             | <b>Nicolas Rébérot<br/>Patricia Lucot<br/>Silvie Szczuka<br/>Eric Debosque<br/>Marc Guérin<br/>Eric Wintrebert</b> | <b>Dominique van Zuilen<br/>Bertrand Pointier<br/>Antoine Ferté<br/>Francis Hutin<br/>André Destrez<br/>Bruno Lencel<br/>Stéphanie Rébaudo</b> |
| <b>Absentes excusées</b>    | <b>Sylvie Prédot, Benjamin Dubois</b>  |  |
| <b>Procuration</b>          | <b>Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot<br/>Benjamin Dubois donne procuration à Bruno LENCEL</b>      |  |
| <b>Secrétaire de séance</b> | <b>Patricia LUCOT</b>  |  |
| <b>Début de la séance</b>   | <b>19h00</b>   |  |
| <b>Fin de la séance</b>     | <b>21h55</b>   |  |

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 15 |
| Conseillers présents :    | 13 |
| Conseillers votants :     | 15 |

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2012

Date d'affichage : 28 mars 2012

## Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 20 février 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Patricia LUCOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire fait état des affaires en cours.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Finances
  - 11 – Budget primitif (M14)
  - 12 – Tarifs municipaux
  - 13 – Vote des taxes

14 – Divers (subventions)

2 – Travaux

21 – Eglise, choix Moe

22 – Assainissement

23 – Divers, vente de terrains, travaux lavoirs

3 – Questions diverses

31 – Délégations du Maire

32 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

## 1 – FINANCES

### 11 – Budget primitif (M14)

#### Approbation du Budget Primitif principal 2012 – n°2011-022

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1,

VU la balance des comptes et le tableau des résultats de l'exécution 2011 présentés par le comptable,

VU la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 445 539 euros en dépenses et en recettes,

VU la balance de la section d'investissement arrêtée à 643 524 euros en dépenses et en recettes,

VU l'équilibre de la balance générale du Budget Primitif 2012, sur le rapport de Monsieur Nicolas REBEROT et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

de reprendre les résultats arrêtés au 31 décembre 2011.

DECIDE

d'approuver le Budget Primitif communal pour l'exercice 2012.

### 12 – Tarifs municipaux

#### Mise à jour du tableau des tarifs municipaux n° 2012-023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

| <b>Cimetière (délibération du 14/12/2007)</b>  |                          |                         |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Concession funéraire d'une durée de 30 ans   |                          | 250 €                   |
| Concession funéraire d'une durée de 99 ans   |                          | 500 €                   |
| Columbarium 1 case d'une durée de 15 ans   |                          | 400 €                   |
| Columbarium 1 case d'une durée de 30 ans   |                          | 800 €                   |
| La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne sera soumise à aucune redevance.                              |                          |                         |
|  | 1/2 sera reversé au CCAS |                         |
| <b>Taxe Locale sur la Publicité extérieure (délibération du 24/10/2008)</b>                                      |                          |                         |
| Dispositif non numérique   |                          | 15 €/m <sup>2</sup> /an |
| Dispositif numérique   |                          | 45 €/m <sup>2</sup> /an |
| Majoration de 100% entre 12m <sup>2</sup> et 50m <sup>2</sup> , majoration de 200% au dessus de 50m <sup>2</sup> |                          |                         |
| <b>Salles communales (délibération 2012-023 du 02/04/2012)</b>   |                          |                         |
| Salle Saint Georges  | Ressonnais Journée       | 80 €                    |
|  | Ressonnais Week end      | 190 €                   |
|  | Extérieur Journée        | 160 €                   |
|  | Extérieur Week end       | 380 €                   |
|  | Associations             | 15 €                    |
|  | Vaisselle                | 20 €                    |
| Salle Multifonctions   | Ressonnais Journée       | 35 €                    |
|  | Ressonnais Week end      | 60 €                    |
|  | Extérieur Journée        | 70 €                    |
|  | Extérieur Week end       | 120 €                   |
| <b>Logements (délibération 2011-008 du 28/02/2011)</b>   |                          |                         |

|  |  |                          |
|--|--|--------------------------|
| 6, Grand'rue   |  | 260 €                    |
| 1, Espace Saint Georges  |  | 590 €                    |
| 2, Espace Saint Georges  |  | 500 €                    |
| <b>Occupation du domaine communal (délibération 2009-083 du 03/12/2009)</b>  |  |                          |
|  |  | 2 €/m <sup>2</sup> /jour |
| <b>Assainissement Collectif</b>  |  |                          |
| PRE  | (délibération du 30/10/2008)                           | 4000 €                   |
| Redevance part variable de consommation  | (délibération 2009-071 du 03/12/2009)                  | 3,50 €/m <sup>2</sup>    |
| Redevance part fixe d'abonnement   | (délibération 2009-071 du 03/12/2009)                  | 5 €/mois                 |
| Branchement réalisé dans le marché de travaux  | (délibération 2010-043 du 28/06/2010)                  | 1580 €                   |
| Branchement réalisé hors marché de travaux   |  | Coût réel                |
| Majoration non conformité  | (délibération 2010-043 du 18/06/2010)                  | 50 %                     |
| <b>SPANC</b>   |  |                          |
| <b>Entretien (délibération 2010-001 du 18/02/2010)</b>   |  |                          |
| entretien programmé regroupement<br>4 habitations  | vidange des prétraitements                             | 100,00 €                 |
|  | nettoyage filtre décolloïdeur séparé                   | 10,00 €                  |
|  | curage du traitement                                   | 10,00 €                  |
|  | nettoyage du poste de relevage                         | 50,00 €                  |
| entretien ponctuel sans regroupement   | vidange des prétraitements                             | 110,00 €                 |
|  | nettoyage filtre décolloïdeur séparé                   | 25,00 €                  |
|  | curage du traitement                                   | 25,00 €                  |
|  | nettoyage du poste de relevage                         | 50,00 €                  |
| entretien d'urgence  | vidange des prétraitements                             | 140,00 €                 |
|  | nettoyage filtre décolloïdeur séparé                   | 30,00 €                  |
|  | curage du traitement                                   | 30,00 €                  |
|  | nettoyage du poste de relevage                         | 80,00 €                  |
| <b>Photocopies (arrêté 2009-061 du 15 décembre 2009)</b>   |  |                          |
| A4 noir et blanc   | Pas de perception pour<br>tout montant inférieur à 5 € | 0.18 €                   |
| A4 couleur   |  | 0.40 €                   |
| A3 noir et blanc   |  | 0.40 €                   |
| A3 couleur   |  | 0.80 €                   |
| Disquette  |  | 1.83 €                   |
| Cédérom  |  | 2.75 €                   |
| <b>Taxe collecte eaux pluviales</b>  |  |                          |
| Non votée  |  |                          |
| <b>Taxe trottoirs</b>  |  |                          |
| Non votée  |  |                          |
| <b>Taxe de séjours (délibération 2012-012 du 20/02/2012)</b>   |  |                          |
|  | (par unité de capacité et par nuitées)                 |                          |
| Hôtel Quatre et cinq étoiles   |  | 0,65 €                   |
| Hôtel Trois étoiles  |  | 0,50 €                   |
| Hôtel Deux étoiles   |  | 0,30 €                   |
| Hôtel Une étoile et sans étoile  |  | 0,20 €                   |
| Camping trois et quatre étoiles  |  | 0,20 €                   |
| Camping une et deux étoiles  |  | 0,20 €                   |
| <b>Vente de bois (délibération 2009-034 du 19/03/2009)</b>   |  |                          |
| Frene – le stère sur place   |  | 30 €                     |
| <b>Amende animal divagant (arrêté 2009-051 du 23/09/2009)</b>  |  |                          |
| Capture aux heures ouvrables :<br>Du lundi au vendredi <b>de 8 h à 17 h,</b>   |  | 60 €                     |
| Capture aux heures non ouvrables :<br>Du lundi au vendredi <b>de 17 h à 8 h,</b><br><br>Et les samedis, dimanches et jours<br>fériés |  | 120 €                    |
| nourriture   |  | 20 €/jour                |
| hébergement  |  | 10 €/jour                |
| autres frais   |  | Coûts réels              |

## 13 – Vote des taxes

### Vote des taux d'imposition communaux - année 2012 n° 2011-024

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2012 :

|   |         |
|---|---------|
| Taux de TAXE D'HABITATION                   | 14.31 % |
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI            | 10.13 % |
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI        | 25.41 % |
| Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | 11.40 % |

Soit de maintenir les taux de référence communaux de l'année 2011 à l'unanimité des membres présents.

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

## 14 – Divers (subventions)

### Subventions 2012 aux associations – n°2011-025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2012 les subventions telles que figurant dans le tableau ci après :

| <b>Tiers</b>                              | <b>Montant de la subvention</b> |
|---|---------------------------------|
| Association Croq livres                   | 600 €                           |
| Association des Jeunes Sapeurs Pompiers   | 50 €                            |
| Club Saint Georges                        | 500 €                           |
| APE Collège de Vic sur Aisne              | 80 €                            |
| Site Nature Arlaines                      | 50 €                            |
| Association de parents Montigny / Ressons | 200 €                           |
| Association des chasseurs                 | 50 €                            |
| Soissonnais 14 18                         | 100 €                           |
| E C V Aisne                               | 300 €                           |
| APCV                                      | 50 €                            |
| Association cantonale                     | 150 €                           |
| ACSV foot                                 | 400 €                           |
| Comité des Fêtes de Ressons le Long       | 1 000 €                         |
| CAUE Aisne                                | 88 €                            |
| Association des jardins vicois            | 50 €                            |
| Tir à l'Arc                               | 100 €                           |
| Dauphin club                              | 50 €                            |
| CSVA                                      | 40 €                            |

Total : 3858 €

Le maire annonce que la CAF de l'Aisne peut subventionner des projets d'investissement destinés à des actions envers les jeunes. Il propose ainsi de solliciter cette instance dans le cadre du « city stade ». Le conseil approuve cette proposition et décide de solliciter une subvention de la CAF de l'Aisne.

## 2- TRAVAUX

### 21 – Eglise – choix Moe

#### Choix du maître d'œuvre pour le marché des études d'évaluation, de diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de gros œuvre et petit œuvre de l'église Saint Georges - n° 2012-026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le résultat de l'ouverture des plis concernant le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'étude d'évaluation de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de gros œuvre et de petit œuvre de l'église Saint Georges.

Il souligne que 3 entreprises ont répondu à la procédure adaptée ouverte pour la maîtrise d'œuvre. Le résultat de l'ouverture a fait apparaître trois réponses pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle des travaux.

Il donne lecture du compte rendu de la commission qui a analysé les prestations proposées par les entreprises :

- Le cabinet Moine et Leclerc propose une mission de
  - o 1 950 € H.T. pour l'étude d'évaluation
  - o 6 300 € H.T. pour l'étude de diagnostic
  - o Et 8,5 % sur le forfait de rémunération sur la tranche 2 de la maîtrise d'œuvre.
- Le cabinet ACV propose
  - o une étude d'évaluation sur la tranche ferme à hauteur de 11 519,98 € H.T.
  - o avec en option une réalisation d'un relevé de l'édifice pour 8 276,32 € H.T.
  - o 12 937 € H.T. pour l'étude de diagnostic
  - o Et 12 % du montant des travaux sur la mission de maîtrise d'œuvre sur la tranche 2
- SOCREA propose une mission de
  - o 6 000 € H.T. pour l'étude d'évaluation sur la tranche ferme
  - o Et 9,5 % du montant H.T. des travaux sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2

La commission a rendu un avis favorable pour retenir l'entreprise Moine et Leclerc moins disante.

Monsieur le Maire soumet le choix de la commission au Conseil Municipal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la décision de retenir le cabinet Moine et Leclerc
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent marché et les éventuels avenants.

Le maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine pour la phase travaux de ce dossier. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## 22 – Assainissement

Extension de la Vache Noire

Une réunion s'est tenue récemment avec la DIR et la DVD

Une problématique : plan déviation onéreux si travaux au bord de RN31. Une étude est en cours pour passer le long de la voie ferrée (mais il existe une contrainte importante également liée à la faiblesse de largeur). Il est proposé d'intégrer dans le DCE que les entreprises répondent aux 2 solutions.

Planning prévu : consultation des entreprises avant mai, pour engager les travaux en septembre (OS de démarrage)  
Si déviation RN31, il faudra prévoir les travaux en été (2013) pour bénéficier de la baisse de fréquentation automobile et notamment des poids lourds.

Redevance d'occupation à prévoir si passage par voie ferrée : environ 100 €/an à RFF

## 23 – Divers – vente de terrains, travaux lavoirs

### Bilan annuel 2011 des acquisitions et cessions immobilières - n° 2012-0

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2011, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2011 sont les suivantes :

#### 1) Immeubles : Néant

Bâtiments : Néant

Terrains :

| <b>Nature</b> | <b>Nom</b>                          | <b>Parcelle cadastrale</b> | <b>Adresse</b>        | <b>contenance</b> |
|---------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| Acquisition   | SCI MICA                            | ZH 146                     | Lieudit La Trésorerie | 8 a 41 ca         |
| Cession       | M.et M.e DA SILVA –<br>LODE Joaquim | AA 6                       | 17 avenue de la Gare  | 8 a 61 ca         |

Préemption : néant

Biens sans maître : néant

**2) Droits réels immobiliers** : (usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges) non concerné en 2011

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de notre commune est en cohérence avec les objectifs fixés notamment quant à la mise en œuvre d'actions dans un ou des domaines spécifiques : habitat, action économique.

En outre, le maire propose la vente de terrains acquis en biens sans maître et intégrés dans le domaine communal par arrêté suite à délibération du conseil municipal. Il s'agit de parcelles boisées situées au cheneux. Ces ventes s'effectueront sur la base des estimations de France Domaine.

Enfin, le maire informe le conseil que des travaux ont été réalisés afin de lever la servitude existante sur un terrain que la commune a acquise en biens sans maître au Montois. Ce terrain peut donc être vendu. Il est proposé de le mettre en vente à 30 000 €

### **vente de terrains à la SEDA – n° 2012-02**

M. le maire expose au conseil que quelques-unes des parcelles de terrain situées au lieudit « La Trésorerie » ; ont été acquises par la commune en vue d'aménager un éco quartier dans le centre bourg,

Le conseil,

Vu les estimations des biens réalisées par le service des Domaines,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que les parcelles de terrain dont il s'agit ont une valeur de convenance pour certains propriétaires ; que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour l'aménagement du secteur de la trésorerie ;

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation des terrains désignés ;

L'aliénation sera réalisée au prix estimé par France Domaine

Le charge, en particulier, de faire dresser par un expert les plan et devis estimatif dudit immeuble, et d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Le conseil municipal autorise le Maire à acquérir les terrains de Monsieur Lepère dans leur globalité

### **Choix de l'entreprise pour le marché de restauration du lavoir de Cheneux – n°2012-02**

Le maire informe le conseil municipal que l'association « un château pour un emploi » (de Coucy le Château) met en place des chantiers d'insertion et est actuellement à la recherche de chantiers. Il propose au Conseil municipal de prendre contact avec cette association afin de réhabiliter le lavoir de cheneux.

PLU : le Maire proposition de mettre en place commission urbanisme pour réviser le PLU qui va avoir 10 ans (SCOT à prendre en compte, voir avec SEPOAS). Cette commission aura notamment la charge d'élaborer et de soumettre au

conseil les modifications importante (Projection de l'urbanisation de la commune, adapter les zones commerciales et industrielles, préserver les zones agricoles, prendre en compte les demandes de particuliers et professionnels pour l'évolution de l'habitat et de leur activité)

Membres volontaires : Patricia Lucot – Dominique Van Zuilen – Antoine Ferté – Francis Hutin

Cette commission pourra être extra municipale

### 3 – QUESTIONS DIVERSES

#### 31 – Délégations du Maire

##### Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire – n°2012-01

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2011-046 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 juin 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n°2012-034 du 04/03/2012 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner ZL 84

B) Décision n°2012-036 du 05/03/2012 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner ZI22 ZK18 ZK25 ZK33 ZK45 ZK47 ZK85 ZK86 ZL34

##### Examen de déclarations d'intention d'aliéner – n°2012-0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

| Adresse                 | Transmis par                 | Reçue en Mairie le : | Parcelles   | Propriétaire                           | Superficie            | Prix                   |
|-------------------------|------------------------------|----------------------|---|--|-----------------------|------------------------|
| 71 rue du Cleux Montois | Marc DUBOIS Lancey           | 24/10/2011           | A753 A776 A778<br>A779 A791 A792<br>A794 A796 A1204<br>A1213 A1239<br>ZH146 | RIGAUT François                        | 141970 m <sup>2</sup> | 740 200 €<br>+59 800 € |
| Les Terres Joachim      | François DELORME Blérancourt | 29/02/2012           | ZL 84   | POTIER Colette<br>SEBASTIEN Jean-Marie | 1000 m <sup>2</sup>   | 40 000 €               |
| La Trésorerie           | Cédric DEVRED Compiègne      | 05/03/2012           | ZI22 ZK18 ZK25<br>ZK33 ZK45 ZK47<br>ZK85 ZK 86 ZL34                         | Succ LEPERE                            | 28 051 m <sup>2</sup> | 97 060 €               |

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

#### 32 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

Discussion autour du projet de carte scolaire, suite au conseil syndical de la semaine dernière.

Réunion SIVOM : semaine prochaine

USEDA : en attente des fils de téléphone à enterrer.

Opération façade à relancer.

Pas d'augmentation des impôts de la CCPVA

Déchetterie : travaux d'ici la fin de l'année sur 5 mois mini. Même lieu qu'actuellement

Fermeture à prévoir : nov / dec 2012 janv 2013 (période creuse)

Atelier informatique démarre le 18 avril 2012 avec David BOUCAUT embauché en service civique par le CCAS, pour créer et mettre en route le projet.

2 horaires : 1 en journée et 1 le soir

Prix : 10 € les 4 séances pour les habitants de Ressons et 20 € pour les extérieurs

Préparation du planning des permanences au bureau des élections

Présentation du projet d'étude d'aménagement des terrains près STEP par CAUE de l'Aisne

Demander un devis à un aménageur : pour la vente et l'aménagement des terrains d'ici fin 2012 ou après 2013

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, projet de refaire l'arrêt de bus et la cabine téléphonique transformée en publiphone (prévue dans opération travaux divers du BP)

Prévoir l'emplacement des agrès du parcours santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

Le Maire,

Nicolas REBEROT